



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Haute-Saône

Tél.: 0384305900

Fax: 0384628584

CMA DE LA HAUTE-SAONE

6 RUE VICTOR HUGO

BP 175

70204 LURE CEDEX

mctp@cma-70.fr



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Région Franche-Comté

CRMA

Convention de délégation du: 22/12/2003 Champ: Region FRANCHE-COMTE Accord préfecture du: 22/12/2003 Avis de contrôle du: 22/12/2003

TAXE D'APPRENTISSAGE

Année 2012 - Salaires 2011

Vos Coordonnées

N°

Ou du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____
(en cas de création ou de cessation)

ENTREPRISE

Siret : APE :

Activité :

Personne à contacter : _____

Tél. : _____ Télécopie : _____

Mail : _____

Cabinet Comptable : N° _____ (à renseigner si modification)

Effectif 2011

Effectif moyen annuel : _____

Nombre d'apprentis : _____

Effectif moyen annuel contrats alternants total : _____

Présence d'apprentis dans l'année : oui non

Effectif moyen annuel apprentis : _____
Effectif moyen annuel professionnalisation : _____
Effectif moyen annuel CIFRE : _____
Effectif moyen annuel VIE : _____
Taux contrats alternants : _____ %

VERSEMENT TOTAL - Si apprentis et/ou reversements aux écoles, compléter le verso

Tous les montants calculés sont arrondis à l'euro le plus proche

Attention, si présence d'apprentis et case S < à 100 355 €, voir notice explicative

S _____,00 € X 0,50 % = Taxe Brute A _____,00 €
Total des salaires bruts 2011 base sociale

Déduction pour frais de stage en milieu professionnel (voir notice)

Jours de présence « Catégorie A » X 19,00 € Par jour = _____ Limité à 4% de la Taxe Brute (A)
 Jours de présence « Catégorie B » X 31,00 € Par jour = _____ B - _____,00 €
 Jours de présence « Catégorie C » X 40,00 € Par jour = _____

Taxe Nette C = (A - B) C _____,00 €

S _____,00 € X 0,18 % = Contribution au développement de l'apprentissage D _____,00 €
Total des salaires bruts 2011 base sociale

Pour les entreprises de + de 250 salariés : Contribution supplémentaire à l'apprentissage

La loi de Finances rectificative du 29 juillet 2011 aménage la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA).

Cette contribution due uniquement par les entreprises de 250 salariés et plus, redevables de la taxe d'apprentissage, est calculée selon un barème dégressif en 2012. Pour la compléter, voir notice point [E].

S _____,00 € X _____ = Contribution supplémentaire à l'apprentissage E _____,00 €
Total des salaires bruts 2011 base sociale

Déclaration faite par le Cabinet Comptable
 l'Entreprise

A _____ Le _____

Cachet et signature obligatoires

Montant du versement = F _____,00 €
F = (C + D + E)

RÈGLEMENT : (A cocher) Chèque Virement
A retourner avant le 1^{er} mars 2012

Merci d'établir votre cheque à l'ordre de :
CMA DE LA HAUTE-SAONE

